

Commune de Lérrouville (55)

REVISION DU POS VALANT ELABORATION DU **P**LAN **L**OCAL D'**U**RBANISME

**Projet d'Aménagement
et de Développement Durables**

ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

240, rue de Cumène
54230 NEUVES-MAISONS

Tél : 03 83 50 53 87
Fax: 03 83 50 53 78

Dossier Approbation

***Document conforme celui annexé à la délibération du
Conseil Municipal portant approbation de l'élaboration
du PLU en date du 07 avril 2017***



INTRODUCTION

Le projet d'aménagement et de développement durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L 101-1 et L 101-2 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Dans ce cadre, il peut préciser :

- les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux,
- les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles,
- les caractéristiques ou le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer,
- les actions ou opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers,
- les conditions d'aménagements des entrées de ville en application de l'article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme, les mesures de nature à assurer la préservation des paysages.

La commune de LÉROUVILLE, afin de maîtriser son développement à la fois urbain et environnemental, doit déterminer et formaliser ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la formalisation des intentions de la municipalité pour les années à venir. Il définit ses priorités de développement à court et moyen terme.

La commune souhaite mener des actions dans les domaines suivants avec la même priorité:

- 1- ***Orientation générale***
PREVENIR ET LIMITER LES RISQUES NATURELS MAJEURS
- 2- ***Orientation générale***
LOCALISER EN PRIORITE L'OFFRE EN LOGEMENTS DANS LES ESPACES PREFERENTIELS DE DEVELOPPEMENT
- 3- ***Orientation générale***
LIMITER LES DEPENSES ENERGETIQUES ET PRODUIRE UNE OFFRE EN LOGEMENTS ECONOME EN ENERGIE
- 4- ***Orientation générale***
PRESERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES
- 5- ***Orientation générale***
CONCEVOIR UNE OFFRE DE DEPLACEMENT AMELIORANT LES FONCTIONNEMENTS URBAINS ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE
- 6- ***Orientation générale***
FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES
- 7- ***Orientation générale***
METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES URBAINS
- 8- ***Orientation générale***
PROPOSER UNE OFFRE EN EQUIPEMENTS SATISFAISANTE POUR REpondre AUX BESOINS DE LA NOUVELLE POPULATION

Orientation générale N° 1

/ PREVENIR ET LIMITER LES RISQUES NATURELS MAJEURS

La commune de Lérrouville prend en compte les risques naturels présents sur son ban communal en amont des réflexions et projets d'urbanisme, de développement et d'aménagement afin d'éviter d'aggraver les risques et de limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques.

Elle souhaite assurer le développement de la ville et l'aménager en prévenant et en limitant les risques **“inondations”**, **“coulées de boue”** et **“ruissellement”**.

Prévenir et limiter le risque “inondation”

- > Prendre en compte le risque “inondation” dans les choix de développement de la commune.
- > Préserver en fond de vallée les terrains assurant l'écoulement naturel des eaux en cas de crue.
- > Informer la population sur le risque “inondation”.
- > Adhérer au dispositif DIG porté par la communauté de communes afin de gérer les berges des cours d'eau.
- > Veiller à l'intégration des propositions d'aménagement et d'entretien des cours d'eau (embâcles...).

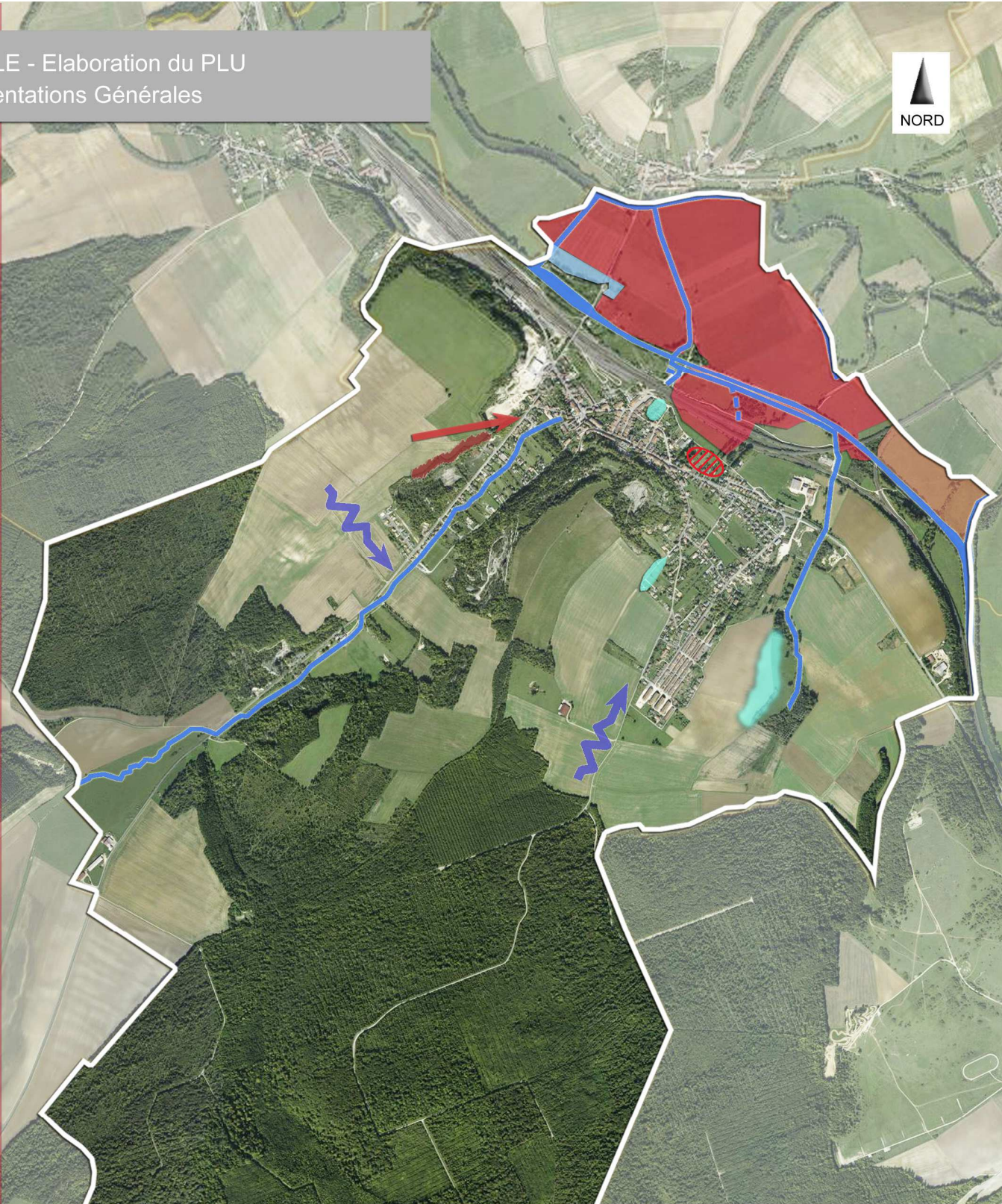
Prévenir et limiter le risque “ruissellement ”

- > Prendre en compte la problématique des eaux de ruissellement dans toutes nouvelles opérations par l'intermédiaire de prescriptions réglementaires.

Prévenir et limiter le risque “coulées de boue” du au mode d'exploitation agricole

- > Préserver les éléments paysagers qui contribuent à la bonne gestion du ruissellement (haies, vergers, bosquets, friches, etc.).

Prendre en compte le risque d'éboulement au niveau des fronts de taille



— Limite du territoire communal

Orientation 1 : Prévenir et limiter les risques et les nuisances

— Cours d'eau

■ Zone rouge

■ Zone bleue

● Risque inondation

⚡ Risque de ruissellement

➔ Risque de coulée de boue
(si fortes pluies)

▨ Risque d'éboulement
des fronts de taille

▨ Remontée d'assainissements

Orientation générale N°2

/ LOCALISER EN PRIORITE L'OFFRE EN LOGEMENTS DANS LES ESPACES PREFERENTIELS DE DEVELOPPEMENT

Objectif 2026 : +45 logements

En 2011, la commune atteint 1484 habitants (chiffre RGP 2011 INSEE).

En 2016, la commune compte 1501 habitants.

L'évolution sur la période 1999-2011 est positive : +6.8% Depuis 2012, la commune a poursuivi cette dynamique démographique progressive (+21 habitants). La commune a pour objectif de poursuivre son dynamisme démographique pour 2026 (d'ici 10 ans).

					+6.8% → + 100 habitants	
	1990	1999	2006	2011	2016	Projection à 2026
Nombre d'habitants	1373	1389	1461	1484	1501	1585
Nombre de personnes/ménages	2.8	2.6	2.4	2.4	2.4	2.2
						+ 45 logements

Par projection de l'évolution du nombre de personnes par ménages, cela porte la production de logements nécessaire à 45 logements d'ici 2026.

Aménager l'enveloppe urbaine existante

Dans un objectif de réduction de la consommation foncière des terres agricoles et des espaces naturels et forestiers, la commune souhaite développer son urbanisation et répondre aux besoins en logements en augmentant l'offre en premier lieu son enveloppe urbaine :

- Comblent les dents creuses,
- Réfléchir au devenir du foyer SCOTTI (accueil scolaire, accueil multigénérationnel, services, habitat,...)
- Phaser l'ouverture des zones ouvertes à un urbanisme équilibré, cohérent et doux
 - o Privilégier l'urbanisation du lotissement communal au lieu-dit « Côte l'Oliat »
 - o Ouvrir dans un deuxième temps les poches urbaines
 - o Réserver pour le long terme des possibilités de développement

Mettre en place un cycle résidentiel efficace, assurant la mixité sociale et générationnelle sur la commune



— Limite du territoire communal

Orientation 2 : Localiser en priorité l'offre en logements dans les espaces prférentiels de développement :

-  Privilégier l'urbanisation du lotissement communal au lieu-dit "Côte l'Oliat"
-  Ouvrir dans un 2ème temps les poches urbaines
-  Réserver pour le long terme des possibilités de développement
-  Réserver pour le long terme des possibilités de développement à condition que les incidences sur la ZNIEFF aient été mesurées, évitées, supprimées ou compensées.
-  Limite de la trame urbaine

Orientation générale N° 3

/ LIMITER LES DEPENSES ENERGETIQUES ET PRODUIRE UNE OFFRE EN LOGEMENTS ECONOMES EN ENERGIE

Poursuivre l'effort d'une production nouvelle en logements économe en énergie

- > Favoriser l'efficacité énergétique dans les nouveaux programmes à minima selon la réglementation en vigueur (Règlementation Thermique...)
- > Promouvoir le conseil et l'accompagnement d'organismes qualifiés pour une approche environnementale du projet.

Requalifier et améliorer le bâti existant

En plus de l'offre nouvelle en logements économes en énergie, adapter les logements existants afin de :

- répondre à la montée de la précarité énergétique des ménages, notamment les plus modestes ;
- lutter contre l'habitat dégradé ;
- maîtriser les consommations énergétiques.
- engager une réflexion avec les bailleurs sociaux sur la rénovation de leur parc de logements.
- réfléchir aux possibilités de requalification du bâti face à la gare.

Orientation générale N°4

/ PRESERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES

Préserver la ressource en eau et la qualité de l'eau

- > Protéger la plaine alluviale de la Meuse
- > Favoriser les pratiques extensives, mesures agro-environnementales, limitations des intrants,...
- > Prendre en compte les périmètres de captage
- > Réfléchir sur de nouvelles possibilités d'approvisionnement en eau
- > Tendre vers l'exemplarité en matière d'assainissement
- > Préserver la source de l'Aunoie

Gérer de manière patrimoniale, environnementale et sociale la forêt

- > Privilégier les pratiques et itinéraires techniques équilibrés

Protéger les secteurs à enjeux environnementaux, écologiques et paysagers

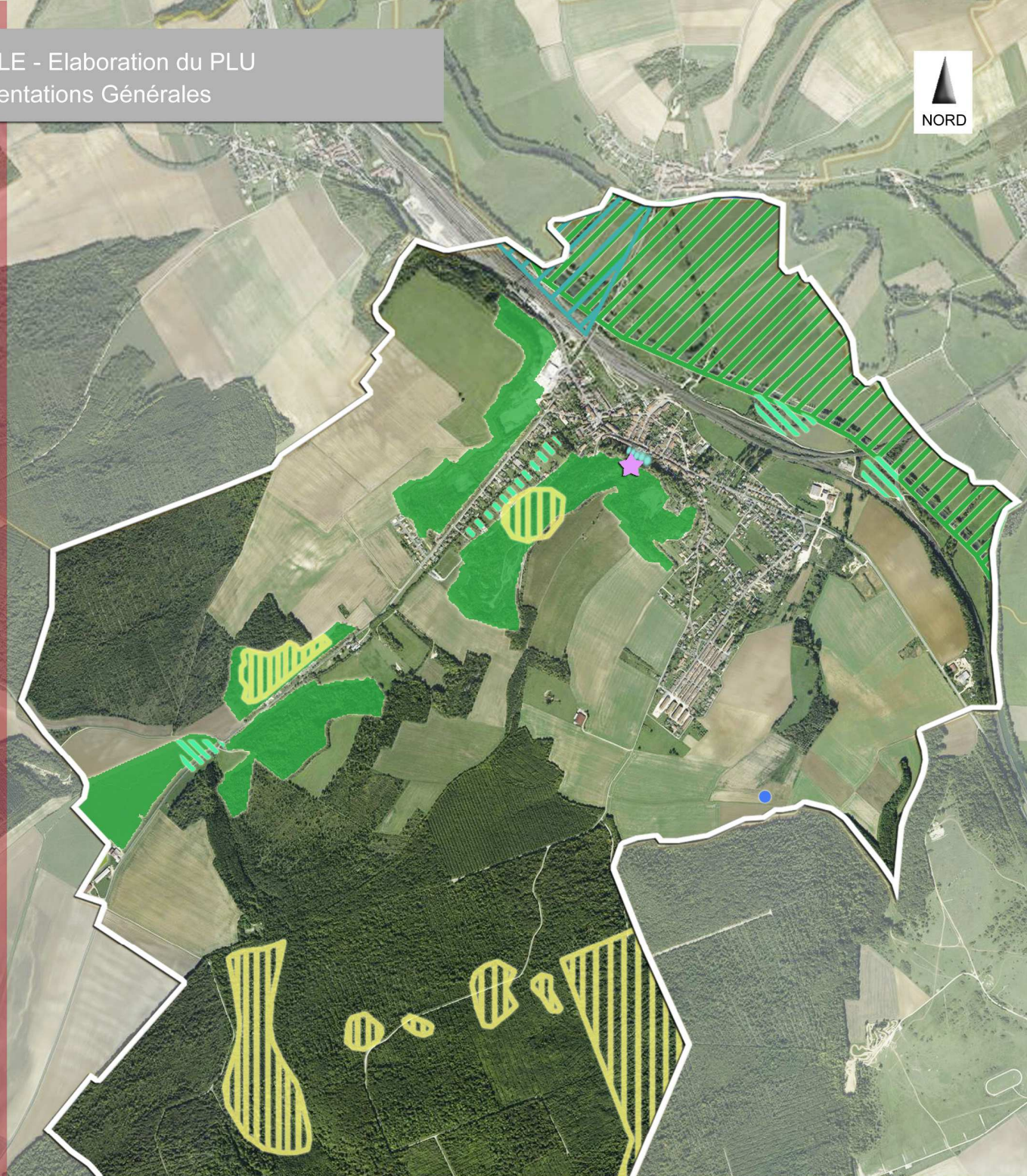
- > les zones Natura 2000.
- > les Orchidées du Mont
- > les Tilleuls marquant la route au-dessus de l'ancien cimetière
- > le Raibus (Daphné Cnéorum) présent dans le bois de Lérrouville
- > les zones humides.

Modérer la consommation d'espaces

- > Réduire d'au moins 20% la consommation d'espaces par rapport à celle engendrée par le POS.

Protéger et mettre en valeur les interfaces bâti / cultures, bâti / espaces naturels

Maintenir les haies, bosquets, vergers, etc. servant de transition entre le tissu bâti et les espaces naturels et agricoles.



— Limite du territoire communal

Orientation 4 : Préserver durablement les ressources naturelles :

Préserver le patrimoine naturel local :

★ Plateau orchidées

● Source

Zones humides

Allée de tilleuls

Protéger les secteurs à enjeux environnementaux et écologiques d'intérêts supra-communal :

Espace Naturel Sensible

ZICO

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2
NATURA 2000 - Directive Oiseaux

Orientation générale N°5

/ CONCEVOIR UNE OFFRE DE DEPLACEMENT AMELIORANT LES FONCTIONNEMENTS URBAINS ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE

Réfléchir à la problématique du stationnement dans le centre du village

> Réfléchir à la problématique dans le centre du village notamment rue des carrières, petite ruelle, rue Grande et la traversée du village.

Réfléchir aux opportunités de créer une place pour du stationnement dans le centre.

> Réfléchir à la création d'une aire de covoiturage en dehors du centre. En effet, 3-4 places sont mobilisées chaque jour devant la mairie pour du co-voiturage. La création d'une aire à l'extérieur du centre (localisation pertinente à examiner par rapport aux usages) permettrait de libérer ces 3-4 places pour un usage plus ponctuel et temporaire (mairie, la poste, commerces, école).

> Inscrire le potentiel représenté par les 14 places de stationnement en lien avec les deux gites intercommunaux (derrière la mairie) dont au moins 4 places réservées à la commune.

> Intégrer le projet de création de 12 places de parking pour la salle des fêtes.

> Anticiper la problématique potentielle du stationnement au niveau de la gare en lien avec l'augmentation prochaine du cadencement des trains.

> Penser le stationnement des bus (navettes TGV, ligne régulière, transport scolaire).

Mettre en valeur et développer les sentiers de promenade et de randonnées

Orientation générale N° 6

/ FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Maintenir un tissu économique riche et varié

- > Ventiler les activités locales et le commerce sur l'ensemble de la trame urbaine.
- > Autoriser et développer la mixité fonctionnelle au sein de la trame urbaine (habitat, commerces, artisanats non nuisant, services...).
- > Permettre le développement des activités existantes (zones d'activités économiques : Rocamat,...).

Promouvoir le parc d'activités économiques de l'Aulnoie porté par la communauté de communes

Développer le potentiel touristique de la commune

- > Promouvoir les gîtes touristiques
- > Valoriser les équipements du Mont existants (site d'escalade, sentier botanique) et en projet (équipement sport/loisirs).
- > Penser le potentiel du canal en lien avec les gîtes et les commerces de proximité en cohérence avec la politique portée par VNF: création d'une voie verte, rénovation du port/halte fluviale, point de départ kayak....

Développer une agriculture pérenne

- > Préserver l'activité agricole sur la commune et permettre son évolution dans le temps et dans l'espace.
- > Respecter le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Orientation générale N° 7

/ Conserver un cadre de vie de qualité

Créer des espaces de respiration dans les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation (espace de jeux...).

Sauvegarder les principales caractéristiques du bâti ancien sans imposer de contraintes importantes (techniques, coût...) pour permettre la rénovation/réhabilitation, résorber la vacance, rendre accessible aux PMR les habitations et favoriser les constructions à haute performance énergétique.

Promouvoir le patrimoine local :

- > les murets en pierres sèches autour des jardins (Près de l'église et du lavoir)
- > le bâti en lien avec les anciennes activités de Lérrouville

Proscrire les nouveaux pylônes (pour antenne relais)

Orientation générale N° 8

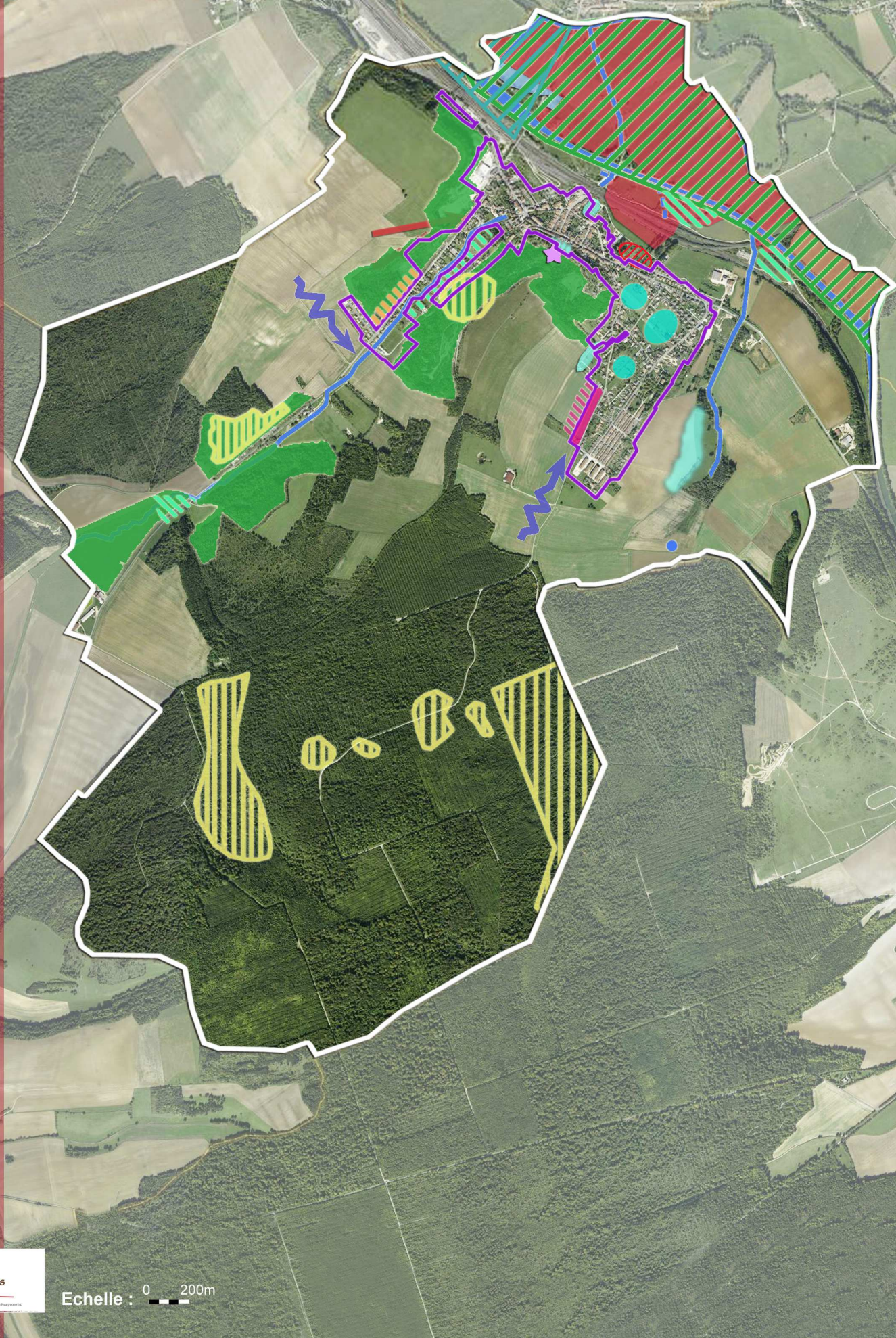
/ Proposer une offre en équipements satisfaisante pour répondre aux besoins de l'actuelle et de la nouvelle population

Proposer des équipements sportifs et de loisirs complémentaires à ceux existants et répartis de manière homogène au sein du village

- > Réfléchir à un aménagement sportif global.
- > Créer un parcours sportif/santé.
- > Réserver un secteur pour un/des équipements sportifs plus importants.
- > Réfléchir à des aménagements/équipements légers pour les 10-14 ans.
- > Améliorer le parc des Caurettes.
- > Intégrer le projet de maison des associations et de centre aéré.
- > Réfléchir à l'opportunité foncière du foyer SCOTTI et de son devenir.

Anticiper l'arrivée des nouvelles technologies

- > Prendre en compte le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) : arrivée de la fibre optique.





— Limite du territoire communal

Orientation 1 : Prévenir et limiter les risques et les nuisances

-  Cours d'eau
-  Zone rouge
-  Zone bleue
-  Risque inondation
-  Risque de ruissellement
-  Risque de coulée de boue
(si fortes pluies)
-  Risque d'éboulement
des fronts de taille
-  Remontée d'assainissements

Orientation 2 : Localiser en priorité l'offre en logements dans les espaces préférentiels de développement :

-  Privilégier l'urbanisation du lotissement
communal au lieu-dit "Côte l'Oliat"
-  Ouvrir dans un 2ème temps les poches urbaines
-  Réserver pour le long terme des possibilités de développement
-  Réserver pour le long terme des possibilités de développement
à condition que les incidences sur la ZNIEFF aient été mesurées,
évitées, supprimées ou compensées.
-  Limite de la trame urbaine

Orientation 4 : Préserver durablement les ressources naturelles :

Préserver le patrimoine naturel local :

-  Plateau orchidées
-  Source
-  Zones humides
-  Allée de tilleuls

Protéger les secteurs à enjeux environnementaux et écologiques
d'intérêts supra-communal :

-  Espace Naturel Sensible
-  ZICO
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2
NATURA 2000 - Directive Oiseaux